



ECODÉTERGENT

## STYC' SANITAIRES

### Nettoyant sanitaires

Permet l'entretien régulier des surfaces sanitaires : convient pour les sols, murs et lavabos.  
Laisse une odeur agréable grâce à la rémanence de son parfum soleil acidulé.  
Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

Produit en poudre contenant 1 dose à diluer dans un pulvérisateur sérigraphié réutilisable.  
L'emballage du STYC' est recyclable.

#### Mode d'emploi

Diluer 1 STYC' dans un pulvérisateur de 600 mL d'eau à température ambiante et attendre 30 sec pour laisser la dilution se faire. Pulvériser le produit sur la surface à nettoyer. Jeter le STYC' dans la poubelle de recyclage.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation »

#### Conditionnements

carton de 60 STYC' de 2.5g

#### Données techniques

- Aspect : poudre blanche
- pH dilué : 3.5 - 4.5

#### Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.  
Éviter les projections oculaires.

#### Sécurité selon FDS

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Peut produire une réaction allergique.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT "Ecodétergent" disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

01-09-2023 Ind. 1 ■



= 60 x

